

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout de deux nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **MESSAGER***

de la société JOUFFRAY DRILLAUD
enregistrée sous les n°2019-4787 et 2019-4788

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms MESSIDOR et MESTAR.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	MESSAGER BASTID BLASON BSTM MESSIDOR MESTAR
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	JOUFFRAY DRILLAUD 4 avenue de la C.E.E. 86170 CISSE France
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	12,5 g/L - COS-OGA
Numéro d'intrant	840-2014.01
Numéro d'AMM	2150479
Fonction	Stimul. Déf. Naturelles
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, **21 AOUT 2019**

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN